

EDUCATION CIVIQUE 3ème

CHAPITRE II: LA VIE INTERNATIONALE

Titre V: La vie internationale

Objectifs spécifiques: Je dois être capable de/d' :

- décrire les éléments qui définissent l'existence d'un Etat pour être reconnu à l'international
- identifier les différentes formes d'Etat
- distinguer un Etat d'une organisation internationale

Activité 1 : Evaluation des prérequis

Sur chaque image, je vois :

IMAGE 1 : Madagascar, le Gouvernement et l'ensemble des populations malgaches	IMAGE 2 : Une carte d'Europe avec le nom de chaque pays. Les pays sont séparés par des frontières
IMAGE 3 : Les peuples du monde entier se tiennent la main	IMAGE 4 : Les peuples du monde entier se tiennent la main

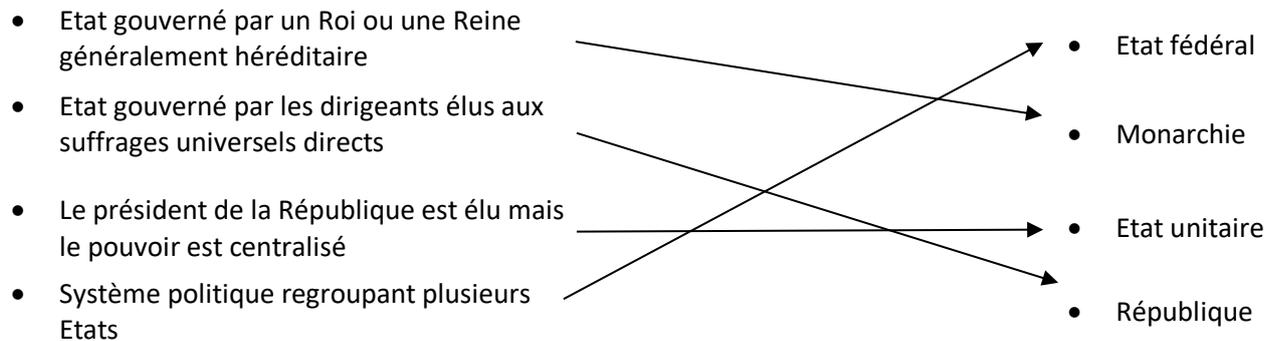
Activité 2 : Analyse

Après avoir compris les images que j'ai vues ci-dessus, je donne les réponses :

- Les éléments constitutifs d'un Etat sont : le territoire, la population et le gouvernement.
- Une frontière est la limite qui sépare deux Etats
- Il existe trois types de frontières : les frontières terrestres, les frontières maritimes et les frontières aériennes

Activité 3 : Formulation des hypothèses

Pour comprendre les différentes formes d'Etat, à l'aide de flèches je relie les définitions à gauche aux mots à droite



Je coche la bonne réponse

	Pays	Organisation internationale
Madagascar	X	
Union africaine (UA)		X
Afrique du Sud	X	
Allemagne	X	
Commission de l'Océan indien (COI)		X
France	X	
Union européenne (UE)		X
Australie	X	
Southeast Africa for the Development Community (SADC)		X

L'État est l'autorité qui s'exerce sur un territoire et sa population. L'État se compose donc de trois éléments : **un territoire, une population et un gouvernement**. Le terme « État » ne désigne pas uniquement l'autorité qui s'exerce sur un territoire national. Il désigne aussi ce territoire même, délimité par des frontières (on parle aussi dans ce cas de « pays »).

L'Organisation internationale est un groupe de pays qui partagent les mêmes intérêts politiques, économiques, sociaux, culturels... Les relations qui existent entre ces pays sont régies par différentes sortes de conventions.

FORMALISATION / STRUCTURATION / SYNTHÈSE

L'État est l'autorité qui s'exerce sur un territoire et sa population. L'État se compose donc de trois éléments : **un territoire, une population et un gouvernement**. Le terme « État » ne désigne pas uniquement l'autorité qui s'exerce sur un territoire national. Il désigne aussi ce territoire même, délimité par des frontières (on parle aussi dans ce cas de « pays »).

Tous les États n'ont pas le même degré d'unification. Ainsi, on distingue traditionnellement l'État unitaire et l'État fédéral.

L'État unitaire concentre le pouvoir politique dans une autorité centrale. On y trouve un seul gouvernement et un seul Parlement, et les décisions prises par ces institutions sont exécutées dans tout le pays.

L'État fédéral réunit sous l'autorité d'un gouvernement central des **territoires autonomes**. Ces territoires possèdent leurs propres institutions : un Parlement, un gouvernement et des organes judiciaires.

Les États-Unis sont un État fédéral. Ils sont formés de 51 « États », qui appliquent leurs propres lois. L'Allemagne est également un État fédéral. Elle est divisée en 16 territoires, les Länder. Chaque Land vote des lois qui lui sont propres dans les domaines de l'enseignement et de la culture.

Outre les États-Unis et l'Allemagne, il existe dans le monde une vingtaine d'États fédéraux dont le Brésil, la Russie, l'Inde, le Canada et la Suisse. Dans tous les cas, il y a des domaines qui relèvent exclusivement du pouvoir central. Ce sont la **monnaie**, la **politique étrangère** et la **défense nationale**.

